

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PRÉCISION CONCERNANT LA RÉCUPÉRATION DES EFFETS PERSONNELS ET SCOLAIRES ABSOLUMENT NÉCESSAIRES

THETFORD MINES, LE 26 MARS 2020 - Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur nous informe ce matin (jeudi 26 mars 2020) que l'accès aux écoles est toujours strictement interdit au personnel et au public. Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, précise que « De manière exceptionnelle jusqu'au 1^{er} mai prochain, seules les directions pourront accéder à leur école, par exemple pour récupérer des outils leur permettant de soutenir leur équipe et de coordonner à distance les efforts de chacun. Autrement, les établissements demeureront fermés au personnel et au public ». Cependant, le ministre a demandé aux établissements de préparer l'opération de récupération des effets personnels et scolaires absolument nécessaires et rappelle que cette dernière devra s'échelonner dans le temps, en tenant compte de règles d'hygiène strictes.

Pour sa part, la Commission scolaire des Appalaches est à finaliser l'opération de récupération des effets personnels et scolaires absolument nécessaires. Les horaires de cueillettes permettront une coordination des actions de manière à bannir les contacts et la proximité entre les personnes. « Cette opération de récupération débutera dès que nous aurons l'approbation de la Santé publique, ce qui devrait arriver au courant des prochains jours, et s'échelonnera jusqu'au 17 avril prochain, au plus tard, comme le demande le ministre » mentionne le directeur général de la CSA, M. Jean Roberge.

Rappelons que les parents seront contactés par leur direction d'école afin d'être informés de l'horaire de cueillette des effets personnels et scolaires absolument nécessaires. Des règles strictes d'hygiène liées aux déplacements dans un contexte de distanciation sociale seront rappelées aux parents dans l'invitation qu'ils recevront sous peu. **Nous rappelons à tous les parents de ne pas se rendre à l'école de leur enfant sans avoir reçu une invitation de l'école.**

« Nous comprenons que plusieurs parents ont hâte de récupérer les effets personnels et scolaires de leur enfant. Cependant, sachez chers parents, que la CSA a le souci de protéger la santé de ses élèves, de leurs parents et de son personnel et que c'est pour cette raison que nous respectons à la lettre les directives émises par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la Santé publique. Je tiens à remercier tous

... 2

les parents, les élèves et le personnel de la CSA pour leur compréhension et leur collaboration dans ce contexte qui suscite des inquiétudes », ajoute le directeur général de la CSA, M. Jean Roberge.

-30-

Source : Guylaine Hébert
Responsable des communications
Commission scolaire des Appalaches
Tél. : 418 338-7800, poste 1253

S'engager *et* réussir!